QUIZZ SCANDAL JEAN PAUL GAULTIER & PASSION BEAUTE

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE - DATES - ADRESSE DU JEU

La société PUIG FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 €, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 682.030.507, dont le siège social est 65-67, Avenue des Champs Elysées, 75008, Paris

(ci-après la « Société Organisatrice »),

organise du 09/10/2017 au 22/10/2017 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « QUIZZ SCANDAL» (ci-après dénommé le jeu).

Ce jeu se déroulera sur Internet à l'adresse suivante : https://www.passionbeaute.fr/ (ciaprès « le Site »).

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure de néanmoins les gains et la participation au tirage au sort ne peut être réservés qu'aux personnes majeures de plus de 18 et résidant en France Métropolitaine - Corse incluse (à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses sociétés apparentées ainsi que des membres de leur famille).

ARTICLE 2 BIS - MECANIQUE DU JEU TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort réalisé le 23/10/2017 par une personne neutre et de manière aléatoire, déclenchera l'attribution des dotations aux vingt premiers participants.

ARTICLE 3 – ANNONCE DU JEU

Ce jeu est annoncé sur le site e-commerce https://www.passionbeaute.fr, sur les Pages de réseaux sociaux de Passion Beauté et via la Newsletter électronique de Passion Beauté.

ARTICLE 4 - DOTATIONS MISES EN JEU

Répondez aux trois questions relatives au nouveau parfum « Scandal » Par Jean Paul Gaultier.

Remplissez les champs obligatoires du formulaire après avoir répondu aux 3 questions (Nom, prénom, adresse e-mail, date de naissance, code postal, ville, adresse) puis cochez la case pour accepter les conditions du présent règlement.

4.1 Dotations offertes dans le cadre de l'instant gagnant

Les lots que recevront les gagnants seront les suivants :

- Le Premier Lot : 1 séjour pour 2 dans le paris scandaleux de JPG avec prise en charge du voyage, expérience en limousine, nuit d'hôtel et petit déjeuner et soirée au Crazy Horse (d'une valeur maximale de 2 000 €)
- Le deuxième lot ; du rang 2 à 5 : Un an de parfum « Scandal » De Jean Paul Gaultier soit une valeur de 465 € TTC
- Le troisième lot ; du rang 6 à 20 : Un parfum Scandal de 50 ml d'une valeur de 77.50 €

Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

ARTICLE 5 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Se rendre sur le site https://www.passionbeaute.fr/, pour accéder au Quizz puis répondre aux 3 questions afin d'accéder à la page de formulaire puis à la page de validation de participation.

Le participant valide son inscription au tirage au sort une fois qu'il a rempli les champs obligatoires et accepté les conditions du présent règlement.

Il est possible de demander à recevoir les actualités de la Société Organisatrice en cochant la case « Je souhaite recevoir les actualités de Passion Beauté » avant de valider sa participation.

Il est possible de demander à recevoir les actualités de la marque Jean Paul Gaultier en cochant la case « Je souhaite recevoir les actualités de Jean Paul Gaultier » avant de valider sa participation.

ARTICLE 6 – MODALITES D'OBTENTION DE LA DOTATION

Lors de la participation au tirage au sort, les gagnants des lots matériels et immatériels

seront prévenus après le tirage au sort c'est à dire après la fin du jeu.

Chaque gagnant sera contacté par email par la Société PUIG afin de convenir des modalités du gain :

- Un gagnant de lot matériel sera informé de la modalité et date d'envoi du gain.
- Un gagnant de lot immatériel recevra par email les modalités du gain.

La Société PUIG veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès des services postaux dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 8 - ANNULATION / MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION DU RESEAU INTERNET

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au Site jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

ARTICLE 10 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à : «**PUIG FRANCE, SAS**, siège social 65-67, Avenue des Champs Elysées, 75008, Paris, et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.